



GROUPE GARANDEAU

CALCAIRES ET DIORITES DU MOULIN DU ROC

2 route des étangs, Champblanc, 16370 Cherves-Richemont
Tél : 05 45 83 24 11

Communes d'AUSSAC-VADALLE et NANCLARS (16)

Carrière "la Malentreprise"

Demande d'autorisation environnementale
Renouvellement et extension de carrière

Rubriques ICPE 2510(A), 2515(E), 2517(E), 4734 (DC)
Rubriques IOTA 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.3.1.0, 2.1.5.0, 3.2.3.0
Dérogation relative à la destruction d'espèces animales
et de leurs habitats (L411-2)

Défrichement soumis à autorisation

Eléments complémentaires relatifs
à la demande de défrichement

*PJ n°105 à 107 du Cerfa n°15964*02*

En cas de difficulté de compréhension sur certains éléments techniques, le lecteur pourra se référer aux auteurs de l'étude, dont les coordonnées sont fournies en partie XIV de l'étude d'impact, document n°2a.



Sommaire

I. ELEMENTS DE COMPLETUDE A APPORTER	2
II. COMPLEMENTS SPECIFIQUES AU PROJET	3
II.A DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE	3
II.B LOCALISATION DES ZONES A DEFRICHER ET SURFACES CONCERNEES.....	3
II.C MESURE COMPENSATOIRE RELATIVE AU DEFRICHEMENT	8
II.D PHASAGE QUINQUENNAL DU DEFRICHEMENT ET DES MESURES DE REBOISEMENT	12
III. JUSTIFICATION FONCIERE DES PARCELLES A DEFRICHER.....	14
III.A PARCELLES DE LA SCI DES ETANGS	14
III.B PARCELLES DE LA SCI SAINT MARTIN	19
III.C PARCELLES DE LA SCI DE PEUROT Y	55
III.D PARCELLES DE LA SCI DU LOGIS DE TUFFAS.....	62
III.E PARCELLES DE LA SCI GARANDEAU FRERES.....	66
III.F PARCELLES DE LA COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE.....	68
III.G PARCELLES DE LA COMMUNE DE NANCLARS	71
IV. ANNEXES	73
IV.A DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DES ETANGS	74
IV.B DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DU LOGIS DE TUFFAS.....	75
IV.C DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DE PEUROT Y	76
IV.D DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI SAINT MARTIN	78
IV.E DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE – SOCIETE GARANDEAU FRERES	80

Table des illustrations

Figure 1 : Plan des parcelles soumises à autorisation de défrichement	7
Figure 2 : Plan du phasage de défrichement	12
Tableau 1 : Surface soumise à autorisation de défrichement.....	5
Tableau 2 : Tableau des compensations de boisements	10
Tableau 3 : Tableau des compensations des Haies double	11
Tableau 4 : Récapitulatif du défrichement et des mesures de compensation	13

I. ELEMENTS DE COMPLETUE A APPORTER

L'autorisation environnementale tenant lieu d'autorisation de défrichement, le dossier est complété par les éléments demandés à l'article D181-15-9 du Code de l'Environnement.

De fait les éléments détaillés relatifs à l'état initial du milieu biologique, aux impacts et aux mesures compensatoires qui y sont associées sont développés au sein de l'étude d'impact jointe au sein du document n°2a parties 1/2 et 2/2.

Les éléments ci-après sont des éléments synthétiques indissociables de l'étude biologique complète.

Les éléments complémentaires nécessaires sont détaillés dans le paragraphe ci-après.

II. COMPLEMENTS SPECIFIQUES AU PROJET

II.A DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE

Le pétitionnaire déclare qu'à sa connaissance, les terrains n'ont pas été parcourus par un incendie durant les 15 dernières années.

Les attestations des propriétaires sur ce sujet sont fournies en annexes du présent document.

II.B LOCALISATION DES ZONES A DEFRICHER ET SURFACES CONCERNEES

Les surfaces à défricher dans l'emprise ICPE représentent une surface de 152 851 m², dont 940 ml de haies.

Les parcelles concernées sont présentées dans le tableau en page suivante :

Commune	Section	Parcelle	Surface à défricher	Années du défrichement
AUSSAC-VADALLE	B	8p	15 989	n à n+5
		9p	13 197	n à n+5
		11	2 511	n à n+5
		12	1 968	n à n+5
		13	2 291	n à n+5 et n+10 à n+15
		14	216	n à n+5
		15	3 622	n à n+5 et n+10 à n+15
		19	1 048	n+15 à n+20
		20	3 147	n+15 à n+20
		21	1 276	n+15 à n+20
		22	807	n+15 à n+20
		23	685	n+15 à n+20
		24	425	n+15 à n+20
		25	153	n+15 à n+20
		26	49	n+15 à n+20
		27	117	n+10 à n+15
		28	355	n+10 à n+15
		29	1 631	n+10 à n+15
		30	1 144	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		31	1 278	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		32	1 828	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		33	1 687	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		34	920	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		35	911	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		36	2 017	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		37	1 298	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		38	1 289	n+10 à n+15 et n+15 à n+20
		55	1 489	n à n+5
		56	1 795	n à n+5
		57	873	n à n+5
		59p	88	n à n+5
		60	9	n à n+5
		61	17	n à n+5
		62	76	n à n+5
		211	1 170	n à n+5
212	2 265	n à n+5		
213	1 424	n à n+5 et n+5 à n+10		
214	1 359	n à n+5 et n+5 à n+10		
215	6 156	n à n+5 et n+5 à n+10		
ZL	1	1 668	n à n+5, n+5 à n+10 et n+10 à n+15	
	2	314	n à n+5	
	3	4 897	n à n+5	
	4	3 649	n à n+5	
	5	478	n à n+5	
	6	145	n à n+5	
	7	154	n à n+5	
	8	730	n à n+5	
	13	1 051	n+5 à n+10	
	14	549	n à n+5 et n+5 à n+10	
NANCLARS	A	58	548	n à n+5 et n+20 à n+25
		59	7 297	n+20 à n+25
		60	883	n+20 à n+25
		62	1 208	n+20 à n+25
		63	1 363	n à n+5 et n+20 à n+25

64	401	n à n+5 et n+20 à n+25
65	164	n+15 à n+20 et n+20 à n+25
66	108	n à n+5 et n+15 à n+20
67	86	n à n+5
68	930	n à n+5 et n+15 à n+20
69	553	n à n+5 et n+15 à n+20
70	486	n à n+5 et n+15 à n+20
71	814	n+15 à n+20
72	839	n+15 à n+20
73	1 325	n+15 à n+20
74	107	n à n+5 et n+15 à n+20
78	947	n à n+5
79	1 178	n à n+5
80	3 266	n à n+5
81	2 703	n à n+5, n+5 à n+10 et n+10 à n+15
82	72	n à n+5
83	68	n à n+5 et n+5 à n+10
84	177	n+5 à n+10
86	1 707	n+5 à n+10, n+10 à n+15 et n+15 à n+20
87	601	n+15 à n+20 et n+20 à n+25
88	2 940	n+15 à n+20 et n+20 à n+26
89	4 194	n+10 à n+15, n+15 à n+20 et n+20 à n+25
90	2 715	n+15 à n+20
91	6 412	n+15 à n+20 et n+20 à n+25
92	1 877	n+15 à n+20 et n+20 à n+25
93	1 718	n+15 à n+20 et n+20 à n+25
94	363	n+20 à n+25
95	344	n+20 à n+25
96	400	n+20 à n+25
97	1 028	n+20 à n+25
98	1 355	n+20 à n+25
99	778	n+20 à n+25
101	34	n+20 à n+25
102	447	n+20 à n+25
103	2 217	n+20 à n+25
104	2 035	n+20 à n+25
105	3 253	n+20 à n+25
CR n°9		653 m ²
		n à n+5

Tableau 1 : Surface soumise à autorisation de défrichement

Le déboisement des parcelles dans l'emprise ICPE aura lieu de manière phasée également au moment de l'obtention de l'arrêté préfectoral.

Les parcelles sont principalement constituées de la Chênaie blanche occidentale et communautés apparentées. L'enjeu écologique sur ces boisements est modéré à fort au regard de l'étude écologique NCa présenté en partie 2/2 du document n°2a (étude d'impact)..

En Charente, une autorisation doit être obtenue avant tout défrichement.

L'arrêté préfectoral du 2 février 2005 fixe le seuil de superficie boisée à partir duquel le défrichement est soumis à autorisation administrative :

- Dans un bois de superficie supérieure ou égale à 1 ha, même divisé en propriétés distinctes
- Dans un parc ou un jardin clos adossé à une habitation principale et de surface supérieure ou égale à 1 ha, lié à la réalisation d'une opération d'aménagement prévue au titre 1^{er} du livre III du code de l'urbanisme ou d'une opération de construction soumise à autorisation au titre de ce code.

Les parcelles détaillées dans le Tableau 1 sont soumises à autorisation de défrichement.

La superficie soumise à autorisation de défrichement est de 15,2851 ha.

Le plan du projet de défrichement est le suivant :



Figure 1 : Plan des parcelles soumises à autorisation de défrichement

II.C MESURE COMPENSATOIRE RELATIVE AU DEFRIQUEMENT

Conformément à l'article L341-6 du Code forestier, le choix de la compensation au défrichage sera effectué par le pétitionnaire dans les délais impartis, à savoir dans l'année qui suit l'autorisation environnementale. La société CDMR prendra en charge totalité de la compensation associée au défrichage.

Des démarches d'évitement et réduction permettent au projet d'extension de réduire les surfaces à défricher.

Plusieurs propositions de boisements compensateurs ont été soumis à la Direction Départementale des Territoires de Charente.

Les propositions sont les suivantes :

- Du reboisement en plein sur environ 17 ha de terrains actuellement en terre et lande, situés sur les communes de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Valence, Aussac-Vadalle, et Nanclars. Ces reboisements seront réalisés avec des essences feuillues locales (chênes, bouleau...) avec une densité minimale de 1200 plants/hectare.
- Du reboisement en plein sur environ 5,39 ha de terrains situés à l'intérieur du périmètre de la carrière actuelle. Ces terrains, dont la remise en état initiale prévoyait majoritairement des pelouses calcaires, seront reboisés avec des essences feuillues locales (chênes, bouleau...) avec une densité minimale de 1200 plants/hectare. Ces reboisements seront réalisés sur les 10 premières années suivant l'Arrêté Préfectoral d'autorisation de renouvellement/extension de la carrière, le temps de remettre en état les terrains.
- De la plantation de haie double arborée sur 3080 ml répartie sur les communes de Valence, Saint-Front, Aussac-Vadalle, Nanclars et Maine de Boixe. Les lignes de plantation seront espacées d'environ 0,70 m et les plants d'environ 1,5 m en quinconce. Les arbustes, buissons et arbres intermédiaires seront choisis en fonction de la nature du sol en privilégiant les essences locales. Les plants seront protégés du gibier et un paillage du sol sera mis en place.

Les parcelles concernées par les mesures de compensation sont identifiées dans le tableau suivant :

Propriétaire	Commune	Section	Parcelle	Type	Surface	Surface éligible à reboisement
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	120	Terre	01ha 63a 10ca	00ha 48a 00ca
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	122	Terre	00ha 47a 60ca	00ha 10a 00ca
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	516	Terre	01ha 66a 57ca	00ha 32a 00ca
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	197	Terre	38ha 02a 95ca	04ha 50a 00ca
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	650	Terre	03ha 12a 00ca	01ha 00a 00ca
Mr Bouillon	Chasseuneuil sur Bonnieure	F	189	Terre	04ha 18a 80ca	04ha 12a 00ca
Mr Bouillon	Chasseuneuil sur Bonnieure	F	195	Terre	00ha 27a 00ca	00ha 27a 00ca
Mr Bouillon	Chasseuneuil sur Bonnieure	F	196	Terre	07ha 48a 90ca	02ha 73a 00ca

Mr Bouillon	Chasseuneuil sur Bonnieure	F	891	Terre	01ha 82a 65ca	01ha 43a 00ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	ZK	10	Terre	00ha, 99a 67ca	00ha 99a 67ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	ZK	8	Terre	00ha 34a 34ca	00ha 28a 50ca
SCI Saint Martin	Nanclars	ZB	44	Terre	00ha 79a 98ca	00ha 79a 98ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	132	Carrière	00ha 20a 60ca	00ha 13a 38ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	133	Carrière	00ha 10a 10ca	00ha 08a 53ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	134	Carrière	00ha 08a 65ca	00ha 07a 86ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	135	Carrière	00ha 28a 65ca	00ha 15a 37ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	136	Carrière	00ha 20a 90ca	00ha 11a 36ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	137	Carrière	00ha 08a 80ca	00ha 08a 02ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	138	Carrière	00ha 06a 20ca	00ha 01a 93ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	139	Carrière	00ha 08a 60ca	00ha 07a 81ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	140	Carrière	00ha 20a 10ca	00ha 18a 60ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	141	Carrière	00ha 17a 90ca	00ha 16a 24ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	142	Carrière	00ha 19a 50ca	00ha 17a 34ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	143	Carrière	00ha 09a 40ca	00ha 09a 40ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	144	Carrière	00ha 08a 80ca	00ha 08a 80ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	145	Carrière	00ha 19a 20ca	00ha 19a 20ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	146	Carrière	00ha 08a 30ca	00ha 07a 79ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	147	Carrière	00ha 06a 20ca	00ha 06a 20ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	148	Carrière	00ha 10a 40ca	00ha 06a 27ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	149	Carrière	00ha 32a 20ca	00ha 21a 15ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	150	Carrière	00ha 23a 30ca	00ha 01a 21ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	151	Carrière	00ha 10a 60ca	00ha 04a 86ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	152	Carrière	00ha 09a 70ca	00ha 03a 13ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	155	Carrière	00ha 10a 40ca	00ha 00a 19ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	156	Carrière	00ha 11a 40ca	00ha 07a 78ca
GARANDEAU FRERES	Aussac-Vadalle	B	157	Carrière	00ha 28a 40ca	00ha 01a 26ca
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	B	192	Carrière	00ha 74a 20ca	00ha 04a 15ca

SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	254	Carrière	00ha 24a 60ca	00ha 00a 14ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	255	Carrière	01ha 54a 80ca	00ha 01a 99ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	256	Carrière	00ha, 09a 00ca	00ha 01a 85ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	257	Carrière	00ha 57a 20ca	00ha 02a 90ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	306	Carrière	00ha 28a 40ca	00ha 08a 50ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	307	Carrière	00ha 24a 90ca	00ha 17a 08ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	308	Carrière	00ha 63a 20ca	00ha 57a 99ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	309	Carrière	00ha 15a 20ca	00ha 14a 39ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	310	Carrière	00ha 28a 20ca	00ha 25a 64ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	311	Carrière	00ha 06a 20ca	00ha 06a 20ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	312	Carrière	00ha 32a 30ca	00ha 30a 62ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	313	Carrière	00ha 28a 30ca	00ha 25a 66ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	314	Carrière	00ha 28a 40ca	00ha 26a 65ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	315	Carrière	00ha 16a 80ca	00ha 15a 70ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	316	Carrière	00ha 15a 90ca	00ha 15a 09ca
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	B	317	Carrière	00ha 51a 40ca	00ha 48a 11ca
GARANDEAU FRERES	Aussac-Vadalle	ZL	44	Carrière	00ha 65a 57ca	00ha 12a 40ca
Total						22ha 41a 89ca

Tableau 2 : Tableau des compensations de boisements

Propriétaire	Commune	Section	Parcelle	Type	Linéaire (ml)
Ind. Gervais de Lafond	Valence	B	118	Peupleraie	600
Ind. Declide	Saint-Front	ZI	7	Terre	480
Commune Maine de Boixe	Maine de Boixe	WE	4	Terre	230
Kerjean Morgan	Aussac-Vadalle	ZC	31	Terre	190
Ind. Kerjean	Aussac-Vadalle	ZM	86	Terre	150
Ind. Kerjean	Aussac-Vadalle	ZL	75, 82 et 84	Terre	60
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	ZL	6 et 7	Terre	30
CDMR	Aussac-Vadalle	ZL	8	Terre	90
Garandea Frères	Aussac-Vadalle	ZL	9	Terre	110
SCI Saint Martin	Aussac-Vadalle	ZL	11	Terre	150
Compromis SCI des étangs	Aussac-Vadalle	ZL	14	Terre	220
SCI de Peuroty	Aussac-Vadalle	ZL	83	Terre	180
SCI Saint Martin	Nanclars	A	58	Terre	180
SCI Saint Martin	Nanclars	A	74	Terre	350

SCI Saint Martin	Nanclars	A	75	Terre	
SCI Saint Martin	Nanclars	A	76	Terre	
SCI Saint Martin	Nanclars	A	78	Terre	
SCI Saint Martin	Nanclars	A	80	Bois	
Commune de Nanclars	Nanclars	A	79	Friche	60
Total					3080

Tableau 3 : Tableau des compensations des Haies double

De plus, la remise en état finale du projet prévoit du reboisement sur plus de 21 ha (incluant les 5,39 ha prévus sur les 10 première années).

II.D PHASAGE QUINQUENNAL DU DÉFRICHEMENT ET DES MESURES DE REBOISEMENT

Le phasage du défrichement est présenté ci-dessous :

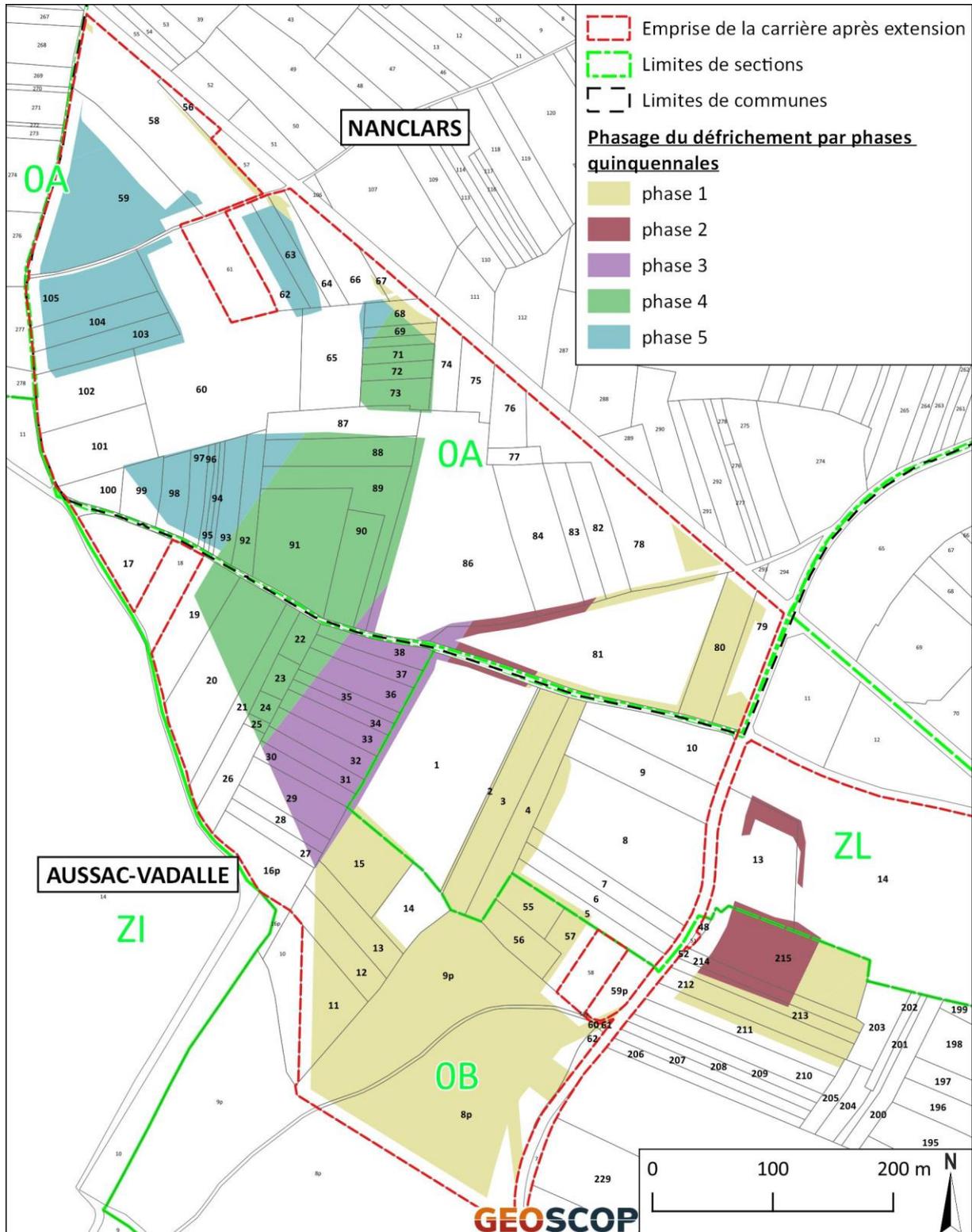


Figure 2 : Plan du phasage de défrichement

Le phasage pourra être adapté en fonction des éventuelles prescriptions archéologiques.

Le tableau suivant récapitule le défrichage et les compensations envisagées :

Phase quinquennale	1	2	3	4	5	6	Final	Total défrichage	Total reboisement
Superficie à défricher (ha)	7,12	0,81	1,50	3,18	2,67	-	-	15,28 ha	
Boisement compensateur (ha) hors site	17,03	-	-	-	-	-	-		17,03 ha
Boisement compensateur (ha) in-situ	-	5,39	-	-	-	-	-		5,39 ha
Reboisement (ha) Remise en état finale	-	-	3,40	-	4,60	-	8,00		16,00 ha
Variation cumulée (ha)	+9,91	+14,49	+16,39	+13,21	+15,14	+15,14	+23,14	-15,28 ha	+ 38,42 ha
Additionnel : Plantation de haies	3 080 ml	-	-	-	-	-	-	3 080 ml	3 080 ml

Tableau 4 : Récapitulatif du défrichage et des mesures de compensation

Les boisements compensateurs prévus en phase 1 sont supérieurs au défrichage prévu tout au long de l'exploitation (30 ans).

Au final, Le solde positif de boisement est de 23,14 ha de plantations après la remise en état final de la carrière.

III. JUSTIFICATION FONCIERE DES PARCELLES A DEFRICHER

III.A PARCELLES DE LA SCI DES ETANGS

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI des Etangs dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur la parcelle section ZL, N°14, commune d'Aussac-Vadalle (16).

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur cette parcelle auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher cette parcelle, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ce terrain durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 21/04/2022

La Gérante



Extraits de l'acte de vente de la parcelle ZL 14 est présenté à la page ci-après.

100249302
JJC/HB/

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
LE QUATORZE JUIN**

**A COGNAC (Charente), 24, Boulevard Denfert-Rochereau, en l'Office
Notarial ci-après nommé,**

**Maître Jeanne-Julie CERF, notaire titulaire d'un Office Notarial à
COGNAC (Charente), 24, Boulevard Denfert-Rochereau,**

**A reçu le présent acte de vente à la requête des parties ci-après
identifiées.**

Cet acte comprend deux parties pour répondre aux exigences de la publicité foncière, néanmoins l'ensemble de l'acte et de ses annexes forme un contrat indissociable et unique.

La première partie dite "partie normalisée" constitue le document hypothécaire normalisé et contient toutes les énonciations nécessaires tant à la publication au fichier immobilier qu'à la détermination de l'assiette et au contrôle du calcul de tous impôts, droits et taxes.

La seconde partie dite "partie développée" comporte des informations, dispositions et conventions sans incidence sur le fichier immobilier.

PARTIE NORMALISEE

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

Madame Jacqueline, Marie, Joseph, Marcelle **PINEAU**, Retraitée, demeurant à SAINT ANGEAU (16230) 12 Route des Ponts Biagne.

Née à COULGENS (16560), le 30 septembre 1949.

Veuve de Monsieur Francis **CLOAREC** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

ACQUEREUR

La Société dénommée **SCI DES ETANGS**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à CHERVES-RICHEMONT (16370), lieu-dit Champblanc, identifiée au SIREN sous le numéro 839124849 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGOULEME.

QUOTITES ACQUISES

La société dénommée SCI DES ETANGS acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Madame Jacqueline PINEAU à ce non présente mais représentée par Mademoiselle Hélène BARIT Clerc de l'Etude de Maître CERF notaire soussigné, domiciliée de droit en son Etude aux termes d'une procuration sous seing privé en date à SAINT ANGEAU, du 14 juin 2022, annexée.

- La Société dénommée SCI DES ETANGS est représentée à l'acte par :
Madame Juliette Ann Suzy GARANDEAU, épouse de Monsieur Tanguy Gaël Corentin CHAUVIERE, co-gérante de ladite société, demeurant à SAINT SULPICE DE COGNAC (16370) 12 impasse du Roc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération annexées au présentes.

DECLARATIONS DES PARTIES SUR LEUR CAPACITE

Les parties, et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'elles prennent aux présentes et elles déclarent notamment :

- Que leurs caractéristiques indiquées en tête des présentes telles que nationalité, domicile, siège, état civil, capital, numéro d'immatriculation, sont exactes.
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiement, de redressement ou liquidation judiciaire ou sous procédure de sauvegarde des entreprises.
- Qu'elles n'ont pas été associées dans une société mise en liquidation judiciaire suivant jugement publié depuis moins de cinq ans et dans laquelle elles étaient tenues indéfiniment et solidairement ou seulement conjointement, du passif social, ce délai de cinq ans marquant la prescription des actions de droit commun et de celle en recouvrement à l'endroit des associés (BOI-REC-SOLID-20-10-20-20120912).
- Qu'elles ne sont concernées :
 - Par aucune des mesures légales relatives aux personnes protégées qui ne seraient pas révélées aux présentes.
 - Par aucune des dispositions du Code de la consommation sur le règlement des situations de surendettement, sauf là aussi ce qui peut être spécifié aux présentes.
 - Et pour l'acquéreur spécialement qu'il n'est, ni à titre personnel, ni en tant qu'associé ou mandataire social, soumis à l'interdiction d'acquérir prévue par l'article 225-26 du Code pénal.
- Qu'elles ne sont concernées, en ce qui concerne les personnes morales par aucune demande en nullité ou dissolution.

DOCUMENTS RELATIFS A LA CAPACITE DES PARTIES

Les pièces suivantes ont été produites à l'appui des déclarations des parties sur leur capacité :

Concernant Madame Jacqueline CLOAREC

- Compte rendu de l'interrogation du site bodacc.fr.

Concernant la société SCI DES ETANGS

- Extrait K bis.

Ces documents ne révèlent aucun empêchement des parties à la signature des présentes.

TERMINOLOGIE

Le vocable employé au présent acte est le suivant :

- Le mot "**VENDEUR**" désigne le ou les vendeurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les vendeurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Le mot "**ACQUEREUR**" désigne le ou les acquéreurs, présents ou représentés. En cas de pluralité, les acquéreurs contracteront les obligations mises à leur charge aux termes des présentes solidairement entre eux, sans que cette solidarité soit nécessairement rappelée à chaque fois.
- Les mots "**LES PARTIES**" désignent ensemble le **VENDEUR** et l'**ACQUEREUR**.
- Les mots "**BIEN**", "**BIENS**" ou "immeuble" désignera le ou les immeubles objet des présentes.
- Les mots "**biens mobiliers**" ou "**meublier**", désigneront indifféremment, s'il en existe, les meubles et objets mobiliers se trouvant dans le ou les immeubles et vendus avec ceux-ci.
- Le mot "annexe" désigne tout document annexé. Les annexes forment un tout indissociable avec l'acte et disposent du même caractère authentique. Il est précisé que les pièces mentionnées comme étant annexées sont des copies numérisées.

NATURE ET QUOTITE DES DROITS IMMOBILIERS

Le **VENDEUR** vend pour sa totalité en pleine propriété à l'**ACQUEREUR**, qui accepte, le **BIEN** dont la désignation suit.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A AUSSAC-VADALLE (CHARENTE) 16560 Lieu-dit Les Essars.

Une parcelle de bois et terre

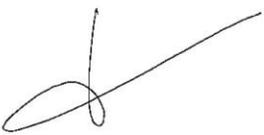
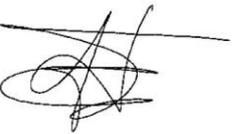
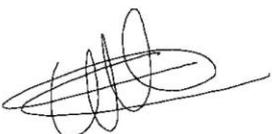
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
ZL	14	Les Essars	02 ha 79 a 64 ca	Terre et Bois

Un extrait de plan cadastral est annexé.

USAGE DU BIEN

Le **VENDEUR** déclare que le **BIEN** est actuellement à usage rural.
L'**ACQUEREUR** entend conserver cet usage.

<p>Mme CHAUVIERE Juliette représentant de la société dénommée SCI DES ETANGS a signé</p> <p>à COGNAC le 14 juin 2022</p>	
<p>Melle BARIT Hélène représentant de Mme CLOAREC Jacqueline, a signé</p> <p>à COGNAC le 14 juin 2022</p>	
<p>Melle COUTEAU Amélie représentant de M. BAVOIX Jacques, a signé</p> <p>à COGNAC le 14 juin 2022</p>	
<p>et le notaire Me CERF JEANNE-JULIE a signé</p> <p>à COGNAC L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE QUATORZE JUIN</p>	

III.B PARCELLES DE LA SCI SAINT MARTIN

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI Saint Martin dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	11	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	12	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	13	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	15	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	17	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	19	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	20	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	21	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	22	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	23	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	24	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	25	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	27	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	28	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	29	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	30	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	31	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	32	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	34	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	36	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	37	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	38	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	48	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	52	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	55	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	57	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	60	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	61	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	62	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	132	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	133	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	134	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	135	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	150	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	151	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	152	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	153	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	154	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	155	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	156	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	158	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	159	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	160	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	161	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	162	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	163	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	164	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	166	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	168	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	169	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	170	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	171	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	172	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	173	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	174	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	178	la Mal Entreprise
AUSSAC-VADALE	B	179	la Mal Entreprise

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	183	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	184	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	185	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	187	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	188	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	194	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	195	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	196	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	197	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	198	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	199	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	200	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	201	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	202	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	203	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	204	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	205	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	206	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	207	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	208	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	209	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	210	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	211	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	212	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	213	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	214	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	220	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	221	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	222	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	229	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	230	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	231	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	237	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	238	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	239	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	240	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	241	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	242	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	243	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	246	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	247	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	248	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	249	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	251	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	252	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	253	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	254	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	255	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	256	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	257	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	259	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	260	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	261	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	262	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	263	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	306	les Tailllis

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	307	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	308	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	309	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	310	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	311	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	312	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	313	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	314	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	315	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	316	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	317	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	1088	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	16p	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	ZL	1	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	3	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	4	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	5	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	6	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	7	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	10	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	15	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	16	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	43	la Mal Entreprise
NANCLARS	A	58	les Gatines
NANCLARS	A	60	les Gatines
NANCLARS	A	62	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	63	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	64	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	65	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	66	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	67	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	68	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	71	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	73	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	74	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	75	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	76	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	77	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	78	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	80	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	81	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	82	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	83	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	84	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	86	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	87	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	88	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	89	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	91	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	92	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	93	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	94	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	97	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	98	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	99	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	100	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	101	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	102	les Vignes de la Forêt

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits	Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits	Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	11	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	60	Mongousset	NANCLARS	A	73	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	12	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	61	Mongousset	NANCLARS	A	74	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	13	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	62	Mongousset	NANCLARS	A	78	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	15	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	211	les Essars	NANCLARS	A	80	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	19	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	212	les Essars	NANCLARS	A	81	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	20	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	213	les Essars	NANCLARS	A	82	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	21	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	B	214	les Essars	NANCLARS	A	83	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	22	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	1	Mongousset	NANCLARS	A	84	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	23	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	3	Mongousset	NANCLARS	A	86	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	24	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	4	Mongousset	NANCLARS	A	87	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	25	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	5	Mongousset	NANCLARS	A	88	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	27	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	6	Mongousset	NANCLARS	A	89	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	28	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALE	ZL	7	Mongousset	NANCLARS	A	91	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	29	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	58	les Gâtines	NANCLARS	A	92	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	30	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	60	les Gâtines	NANCLARS	A	93	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	31	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	62	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	94	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	32	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	63	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	97	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	34	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	64	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	98	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	36	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	65	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	99	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	37	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	66	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	100	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	38	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	67	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	101	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	55	Mongousset	NANCLARS	A	68	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	102	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	57	Mongousset	NANCLARS	A	71	les Vignes de la Forêt				

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont
 Le 21/04/2022
 La Gérante



02/02/2023 15:15

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION						Exonération			
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/si/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		11		VIGNES DE LA FORET			37 20		A	BT		5	0.21	TS	
			r exo	0.04 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale			37 20	Revenu cadastral		0.21 €
Com			r imp	0.17 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:16

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		12		VIGNES DE LA FORET			24 90		A	BT		5	0.14	TS	
			r exo	0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale		24 90	Revenu cadastral		0.14 €	
	Com		r imp	0.11 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €					

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:16

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Cs	ref pdt-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		13		VIGNES DE LA FORET			23 90		A	BT		5	0.14	TS	
						Surface totale	23 90		Revenu cadastral			0.14 €	GC	C	
			r exo	0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €							
	Com		r imp	0.11 €	Dep	r imp	0 €	Reg							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:17

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2023

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature clot spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		15		VIGNES DE LA FORET				35 60		A	L		1	0.21	TS	
							Surface totale	35 60			Revenu cadastral		0.21 €			
			r exo 0.04 €	r exo 0 €	r exo 0 €	r exo 0 €										
	Com		Dep r imp 0.17 €	Reg r imp 0 €	Reg r imp 0 €	Reg r imp 0 €										

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:22

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PIBBSRT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clat spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		19		VIGNES DE LA FORET			34 80		A	BT		5	0.19	TS	
	r exo		0.04 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	34 80	Revenu cadastral		0.19 €			
Com	r imp		0.15 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:22

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		20		VIGNES DE LA FORET			70 50		A	BT		5	0.4	TS	
	r exo		0.08 €	r exo	0 €	r exo	0 €								
Com	r imp		0.32 €	r imp	0 €	r imp	0 €								
						Surface totale	70 50	Revenu cadastral				0.4 €			

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:22

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/sst/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		21		VIGNES DE LA FORET			26 30		A	BT		5	0.14	TS	
														GC	
														C	
	r exo		0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	26 30	Revenu cadastral			0.14 €		
Com	r imp		0.11 €	Dep	r imp	0 €	Reg								

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:23

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire FBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/s/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		22		VIGNES DE LA FORET			7 60		A	BT		5	0.05	TS	
														GC	
														C	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale			7 60	Revenu cadastral		0.05 €
			Com		Dep		Reg								
			r imp	0.04 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:23

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° volrie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		23		VIGNES DE LA FORET			6 70		A	BT		5	0.05	TS	
						Surface totale	6 70			Revenu cadastral			0.05 €	GC	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €								C	
	Com		r imp	0.04 €	r imp	0 €									

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:23

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clat spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	B	24		VIGNES DE LA FORET			4 20		A	BT		5	0.02	TS	
						Surface totale	4 20		Revenu cadastral			0.02 €		GC	
			r exo	0 €	r exo	0 €									
	Com		r imp	0.02 €	Dep	r imp	0 €	Reg							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:23

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		25		VIGNES DE LA FORET			1.82		A	BT		5		TS	
			r exo	0 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale			1.82	Revenu cadastral		0 €
			Com		Dep		Reg								
			r imp	0 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:25

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		27		VIGNES DE LA FORET			11 40		A	BT		5	0.07	TS	
	r exo		0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	11 40	Revenu cadastral		0.07 €		GC	
Com	r imp		0.06 €	r imp	0 €	Reg	0 €							C	

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:26

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	B	28		VIGNES DE LA FORET			11 40		A	BT		5	0.07	TS	
														GC	
														C	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €							
	Com		r imp	0.06 €	Dep		Reg								
			r imp		r imp	0 €	r imp	0 €							
						Surface totale	11 40			Revenu cadastral			0.07 €		

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:26

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

Qté.	sect.	N° de plan	DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération			
			N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		29		VIGNES DE LA FORET				25 90		A	BT		5	0.14		TS GC C
	r exo		0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	25 90	Revenu cadastral			0.14 €			
Com	r imp		0.11 €	Dep	r imp	0 €	Reg			r imp	0 €					

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:26

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PDB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	B	30		VIGNES DE LA FORET				12 45		A	BT		5	0.07	TS	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	Surface totale	12 45		Revenu cadastral			0.07 €		GC	
			r imp	0.06 €	r imp	0 €									C	

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:26

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PDB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clôt spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		31		VIGNES DE LA FORET			12 45		A	BT		5	0.07	TS	
	r exo		0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface tonale	12 45	Revenu cadastral		0.07 €		GC	
Com	r imp		0.06 €	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						C	

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:27

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PFB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° volrie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		32		VIGNES DE LA FORET			18 60		A	BT		5	0.09	TS	
														GC	
														C.	
			r exo	0.02 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	18 60	Revenu cadastral		0.09 €		
Com			r imp	0.07 €	Dep	r imp	0 €	Reg							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:28

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PDB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	B	34		VIGNES DE LA FORET				9 20		A	BT		5	0.05	TS	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	Surface totale	9 20		Revenu cadastral			0.05 €	GC		
	Com		r imp	0.04 €	r imp	0 €								C		

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:29

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pd-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature clot spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		36		VIGNES DE LA FORET				20 20		A	BT		5	0.12	TS	
							Surface totale	20 20			Revenu cadastral		0.12 €		GC	
			r exo	0.02 €	r exo	0 €									C	
	Com		r imp	0.1 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:29

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PDBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		37		VIGNES DE LA FORET			12 90		A	BT		5	0.07	TS	
						Surface totale	12 90			Revenu cadastral			0.07 €	GC	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €								C	
	Com		r imp	0.06 €	Dep	r imp	0 €	Reg							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:29

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/s/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		38		VIGNES DE LA FORET			12.30		A	BT		5	0.07	TS	
						Surface totale	12.30		Revenu cadastral				0.07 €	GC	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €							
Com			r imp	0.06 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:30

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

Qrt.	sect.	N° de plan	DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION					Exonération				
			N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		55		MONGOUSSET			14 40		A	BT		5	0.07	TS	
			r exo	0.01 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	14.40	Revenu cadastral		0.07 €		
Com			r imp	0.06 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/03/2023

02/02/2023 15:30

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non batie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt. sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit				surf	contenance Ha a Ca	ref pd-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature clot spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B	57		MONGOUSSET					14 60		A		BT	5	0.09	TS	
							Surface totale	14 60			Revenu cadastral		0.09 €			
		r exo 0.02 €	r exo 0 €	r exo 0 €	Reg r imp 0 €											

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:33

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clot spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		62		MONGOUSSET			4.25		A	BT		5	0.02	TS	
						Surface totale	4.25			Revenu cadastral			0.02 €	GC	
			r exo	0 €	r exo	0 €								C	
	Com		r imp	0.02 €	r imp	0 €									

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:33

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION						Exonération			
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		212		LES ESSARS			26 00		A	B	CHENE	4	0.21	TS	
														GC	
														C	
	r exo		0.04 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	26 00	Revenu cadastral			0.21 €		
Com	r imp		0.17 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:34

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PDB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		213		LES ESSARS			16 95		A	B	CHENE	4	0.14	TS	
														GC	
														C	
			r exo	0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	16 95	Revenu cadastral		0.14 €		
Com			r imp	0.11 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:34

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION						Exonération			
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		214		LES ESSARS			15 58		A	B	CHENE	4	0.12	TS	
														GC	
														C	
	r exo		0.02 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	15 58	Revenu cadastral			0.12 €		
Com	r imp		0.1 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:34

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire FBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit	surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature chât spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	ZL	1		MONGOUSSET		1 60 00		A	T		4	49.03	TS	
			r exo	9.81 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	1 60 00	Revenu cadastral	49.03 €		
	Com		r imp	39.22 €	Dep	r imp	0 €	Reg						
			r imp				r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:35

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature clot spé	classe	revenu cadas	cell	année retour
	ZL	3		MONGOUSSET				49 08		A		BT	5	0.28	TS	
			r exo	0.06 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	49 08	Revenu cadastral		0.28 €			
	Com		r imp	0.22 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/03/2023

02/02/2023 15:35

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBB5RT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	ZL	4		MONGOUSSET			36 50		A	BT		5	0.21	TS	
			r exo	0.04 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale			36 50	Revenu cadastral		0.21 €
	Com		r imp	0.17 €	Dep	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €				GC	C

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:36

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ssi/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
ZL		5		MONGOUSSET			19 50		A	T		4	5.98	TS	
			r exo	1.2 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale		19 50	Revenu cadastral		5.98 €	
Com			r imp	4.78 €	r imp	0 €	Reg	r imp	0 €						

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:41

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération			
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie nature et nom de la voie ou lieu-dit	surf	contenance Ha a Ca	ref pdt- lot	série tarif	gr/ ss/jrp	nature clat spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
	ZL	6	MONGOUSSET		22 01		A	T		4	6.73	TS	
				Surface totale	22 01		Revenu cadastral				6.73 €	GC	
												C	
				r exo	1.35 €								
				Com									
				r imp	5.38 €								
				r exo	0 €								
				Reg									
				r imp	0 €								

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:41

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 37

Propriétaire(s)

propriétaire PBBSRT

SAINT MARTIN
 GERANT M. GARANDEAU ALEXANDER, CHAMPBLANC 16370
 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération			
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie nature et nom de la voie ou lieu-dit	surf	contenance Ha a Ca	ref pdl- lot	série tarif	gr/ st/grp	nature clut spé	classe	revenu cadass	coll	année retour
ZL		7	MONGOUSSET		20 70		A	T		4	6.33	TS	
				Surface totale	20 70						Revenu cadastral 6.33 €	GC	
				r exo	1.27 €	r exo	0 €	r exo	0 €				
	Com			r imp	5.06 €	r imp	0 €	r imp	0 €				

Edition du 02/02/2023

III.C PARCELLES DE LA SCI DE PEUROY

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI de Peuroty dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	14	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	26	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	56	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	136	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	137	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	138	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	139	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	140	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	141	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	142	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	143	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	144	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	145	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	146	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	147	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	148	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	149	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	189	la Malentreprise

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	190	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	191	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	192	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	193	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	215	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	264	les Taillis
AUSSAC-VADALE	ZL	2	Mongousset
NANCLARS	A	59	les Gatines
NANCLARS	A	69	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	70	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	72	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	90	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	95	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	96	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	103	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	104	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	105	les Vignes de la Forêt

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	26	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	56	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	215	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	2	Mongousset
NANCLARS	A	59	les Gatines
NANCLARS	A	69	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	70	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	72	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	90	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	95	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	96	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	103	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	104	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	105	les Vignes de la Forêt

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont
Le 21/04/2022
La Gérante



02/02/2023 15:34

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal * 22

Propriétaire(s)

propriétaire PBBCKM

PROPRIÉTAIRES DU BND 024 B0215
LE BOURG 16560 AUSSAC-VADALLE

Propriété(s) non bâtie(s)

Qrt. sect.	N° de plan	DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération		
		N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ st/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll
B	215		LES ESSARS									0.54		
					A	33.80	00A0001	A	B	CHENE	4	0.26	TS	
					B	16.90	00A0002	A	B	CHENE	4	0.14	GC	
					C	16.90	00A0003	A	B	CHENE	4	0.14	C	
													TS	
													GC	
													C	
Com		r exo 0.11 €	Dep	r exo 0 €	Reg	r exo 0 €						0.54 €		
		r imp 0.43 €		r imp 0 €		r imp 0 €								
						Surface totale 67.60				Revenu cadastral				

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:16

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 82

_____ **Propriétaire(s)** _____

propriétaire PBCM33

DE PEUROT
 CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

_____ **Propriété(s) non bâtie(s)** _____

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-Int	série tarif	gr/ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		14		VIGNES DE LA FORET			24 80			A	BT		5	0.14	TS	
														GC		
														C		
			r exo	0.03 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	24 80	Revenu cadastral		0.14 €			
Com			r imp	0.11 €	r imp	0 €	r imp	0 €								

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:24

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 82

_____ Propriétaire(s) _____

propriétaire FBCM33

DE PEUROT
 CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

_____ Propriété(s) non bâtie(s) _____

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération					
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit		surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ss/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		26		VIGNES DE LA FORET		18 30			A	BT		5	0.09	TS	
														GC	
														C	
				r exo	0.02 €	r exo	0 €	r exo	0 €						
Com			Dep	r imp	0.07 €	r imp	0 €	r imp	0 €						
						Surface totale	18 30			Revenu cadastral			0.09 €		

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:30

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 27

Propriétaire(s)

propriétaire PDBGZV

DE PEUROTY
 CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

Qrt. sect.	N° de plan	DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION					Exonération				
		N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit				surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B	56		MONGOUSSET					18 02		A	BT		5	0.09	TS	
		r exo	0.02 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	18 02	Revenu cadastral			0.09 €			
Com		r imp	0.07 €	r imp	0 €	r imp	0 €									

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:35

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 82

_____ Propriétaire(s) _____

propriétaire PBCM33

DE PEUROT
CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

_____ Propriété(s) non bâtie(s) _____

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt. sect.	N° de plan	N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit				surf	contenance Ha a Ca	ref pdl-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
ZL	2		MONGOUSSET				3.80			A	T		4	1.17	TS	
														GC		
														C		
r exo	0.23 €	Dep	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	3.80	Revenu cadastral				1.17 €			
Com			r imp	0.94 €	r imp	0 €										

Edition du 02/02/2023

III.D PARCELLES DE LA SCI DU LOGIS DE TUFFAS

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI du Logis de Tuffas dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

- Section B, n° 8p et 9p, sises commune d'Aussac-Vadalle (16).

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher ces parcelles, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

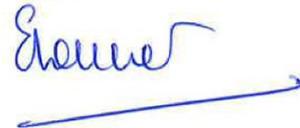
Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 22/04/2022

La Gérante



02/02/2023 15:13

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

N° communal + 134

Propriétaire(s)

propriétaire PBC2G9

EXPLOITATION RURALE DU LOGIS DES TUFFAS
 CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

Qrt.	sect.	N° de plan	DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION					Exonération			
			N° voie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll
B		8		BOIS DE VILLECION				6 58 30		A	BT	5	3.71	TS	
			r exo	0.74 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	6 58 30	Revenu cadastral	3.71 €			
Com			Dep		Reg										
			r imp	2.97 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

02/02/2023 15:14

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 134

Propriétaire(s)

propriétaire PBC2G9

EXPLOITATION RURALE DU LOGIS DES TUFFAS
CHAMPBLANC 16370 CHERVES RICHEMONT

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION						Exonération				
Qté.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit	surf	contenance Ha a Ca	ref pdt-lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature clut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		9		BOIS DE VILLECION		3 09 80		A	BT		5	1.74	TS	
													GC	
													C	
	r exo		0.35 €	r exo	0 €	r exo	0 €	Surface totale	3 09 80	Revenu cadastral		1.74 €		
Com	r imp		1.39 €	r imp	0 €	r imp	0 €							

Edition du 02/02/2023

III.E PARCELLES DE LA SCI GARANDEAU FRERES

Autorisation

Je soussigné Laurent RICHAUD,

Président de la société Garandea Frères dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Autorise la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur les parcelles suivantes auprès des services administratifs compétents.

Commune	Section	Numéros de parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	157	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	165	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	167	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	181	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	182	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	186	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	258	les Taillis
AUSSAC-VADALE	ZL	9	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	13	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	42	la Mal Entreprise
AUSSAC-VADALE	ZL	44	la Mal Entreprise

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

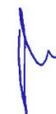
Commune	Section	Numéros de parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	ZL	13	les Essars

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 2/9/2022



III.F PARCELLES DE LA COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Autorisation

Je soussigné, Gérard LIOT

Maire de la commune d'Aussac-Vadalle (Charente),

Atteste que par délibération en date du 28 janvier 2020, le Conseil Municipal d'Aussac-Vadalle a accepté à l'unanimité l'acquisition par la société CDMR, sous condition suspensive d'obtention d'une autorisation d'exploiter, des terrains suivants appartenant à la commune et pour leurs emprises situées dans le périmètre du projet :

Commune d'Aussac-Vadalle :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature
B	33	Vignes de la Forêt	Bois
	Chemin rural n°24	-	Chemin
	Chemin rural n°9	-	Chemin

Autorise la société CDMR à déposer une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

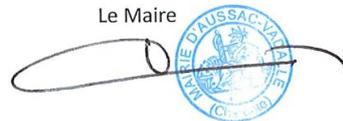
Autorise la SARL CDMR à défricher ces parcelles, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Enfin, je déclare qu'à ma connaissance aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Etabli à la demande de la société CDMR pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aussac-Vadalle
Le 11 avril 2022

Le Maire



02/02/2023 15:27

Relevé de propriété

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Année de m.a.j 2022

Département : Charente (16) Commune : Aussac-Vadalle (016024)

Numéro communal + 108

Propriétaire(s)

propriétaire PBCVL6

COMMUNE D AUSSAC
16560 AUSSAC-VADALLE

Propriété(s) non bâtie(s)

DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION					Exonération				
Qrt.	sect.	N° de plan	N° voirie	nature et nom de la voie ou lieu-dit			surf	contenance Ha a Ca	ref pdt- lot	série tarif	gr/ ss/grp	nature elut spé	classe	revenu cadas	coll	année retour
B		33		VIGNES DE LA FORET			16 80			A	B				TS	
							Surface totale	16 80			Revenu cadastral		0 €			
			r exo	0 €	r exo	0 €										
	Com		Dep	0 €	Reg	0 €										
			r imp	0 €	r imp	0 €										

Edition du 02/02/2023

AR Prefecture

016-211600242-20230124-D_2023_1_2-EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Reçu le 26/01/2023

D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
D_2023_1_2

L' an deux mille vingt trois, le mardi 24 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 19 Janvier 2023

Présents : 12

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine, Monsieur VIGIER Valérian

Votants : 12

Objet : Dossier CDMR
Aussac : défrichement

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUPY Jocelyne

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 28 janvier 2020 il a été autorisée la vente des parcelles dans le cadre de l'extension de la carrière Garandeaup. Le projet a été déposé par l'entreprise conformément aux dispositions retenues par le Conseil Municipal et qu'il est nécessaire maintenant d'autoriser le défrichement des dites parcelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la société CDMR à déposer auprès de l'administration compétente, dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de sa carrière de "la Malentreprise" sur la commune d'Aussac-Vadalle, une demande de défrichement sur la parcelle cadastrée B 033 d'une superficie de 1 687 m2.

Le Conseil Municipal autorise la société CDMR à déposer auprès de l'administration compétente, dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de sa carrière de "la Malentreprise" sur la commune d'Aussac-Vadalle, une demande de défrichement sur la parcelle cadastrée B 033 d'une superficie de 1 687 m2.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 24/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot




III.G PARCELLES DE LA COMMUNE DE NANCLARS

Autorisation

Je soussigné, Pierre Hermann HUGNIE,

Maire de la commune de Nanclars (Charente),

Atteste que par délibération en date du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal de Nanclars a accepté à l'unanimité l'acquisition par la société CDMR, sous condition suspensive d'obtention d'une autorisation d'exploiter, des terrains suivants appartenant à la commune et pour leurs emprises situées dans le périmètre du projet :

Commune de Nanclars :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature
A	56	Les Gâtines	Taillis
A	79	Les Vignes de la forêt	Terre
Chemin rural n°24		-	Chemin
Chemin rural de Nanclars à la Forêt		-	Chemin

Autorise la société CDMR à déposer une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles concernées, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Enfin, je déclare qu'à ma connaissance aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nanclars
Le 16/05/22
Le Maire



Envoyé en préfecture le 07/03/2023
Reçu en préfecture le 07/03/2023
Publié le 
ID : 016-211602412-20230221-2023_01-DE

République Française
 Département CHARENTE
 Commune de Nanclars

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 21/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Confolens
 Le : 23/02/2023
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2023, le 21 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nanclars s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MUGNIER Pierre-Hermann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/02/2023.

Présents : Mmes : DARQUEY Anne-Christelle, RIVOLET Patricia, SAGNE Annie, MM : ARDELEY Didier, GABARD Philippe, JARDRY Didier, MUGNIER Pierre-Hermann, PRUD'HOMME Eric

Excusée : MICHEL Stéphanie
 Absente : FREVAL Griselda

A été nommé(e) secrétaire : DARQUEY Anne-Christelle

2023_01 – Autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée section A numéro 79

Monsieur le maire présente la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société CDMR. Cette demande concerne la parcelle cadastrée section A numéro 79, d'une superficie de 1178m2.

Monsieur le maire propose au conseil d'autoriser la société CDMR à déposer auprès de l'administration compétente, dans le cadre du projet de renouvellement et d'extention de sa carrière de la Malentreprise sur les communes d'Aussac-Vadalle et Nanclars, une demande de défrichement sur la parcelle A 79.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Donne son accord de principe pour le défrichement de la parcelle A 79
- Indique que le défrichement aura lieu uniquement lorsque la société CDMR aura acquis la parcelle A 79
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 22/02/2023
 Le Maire
 Pierre-Hermann MUGNIER




IV. ANNEXES

IV.A DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DES ETANGS

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI des Etangs dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur la parcelle section ZL, N°14, commune d'Aussac-Vadalle (16).

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur cette parcelle auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher cette parcelle, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ce terrain durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont
Le 29/04/2022
La Gérante



IV.B DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DU LOGIS DE TUFFAS

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI du Logis de Tuffas dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

- Section B, n° 8p et 9p, sises commune d'Aussac-Vadalle (16).

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher ces parcelles, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 22/04/2022

La Gérante



IV.C DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI DE PEUROYT

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI de Peuroty dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	14	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	26	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	56	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	136	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	137	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	138	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	139	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	140	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	141	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	142	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	143	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	144	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	145	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	146	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	147	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	148	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	149	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	189	la Malentreprise

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	190	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	191	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	192	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	193	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	215	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	264	les Taillis
AUSSAC-VADALE	ZL	2	Mongousset
NANCLARS	A	59	les Gatines
NANCLARS	A	69	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	70	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	72	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	90	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	95	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	96	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	103	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	104	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	105	les Vignes de la Forêt

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	26	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	56	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	215	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	2	Mongousset
NANCLARS	A	59	les Gatines
NANCLARS	A	69	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	70	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	72	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	90	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	95	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	96	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	103	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	104	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	105	les Vignes de la Forêt

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 27/04/2022

La Gérante



IV.D DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE - SCI SAINT MARTIN

Autorisation

Je soussignée Emilie Richaud,

Gérante de la SCI Saint Martin dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Atteste par la présente avoir signé un contrat de foretage pour toute la durée de l'autorisation d'exploitation demandée avec la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT sur les parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	11	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	12	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	13	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	15	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	17	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	19	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	20	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	21	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	22	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	23	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	24	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	25	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	27	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	28	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	29	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	30	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	31	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	32	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	34	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	36	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	37	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	38	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	B	48	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	52	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	55	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	57	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	60	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	61	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	62	Mongousset
AUSSAC-VADALE	B	132	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	133	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	134	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	135	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	150	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	151	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	152	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	153	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	154	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	155	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	156	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	158	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	159	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	160	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	161	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	162	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	163	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	164	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	166	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	168	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	169	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	170	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	171	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	172	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	173	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	174	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	178	la Mal Entreprise
AUSSAC-VADALE	B	179	la Mal Entreprise

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	183	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	184	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	185	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	187	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	188	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	194	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	195	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	196	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	197	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	198	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	199	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	200	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	201	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	202	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	203	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	204	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	205	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	206	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	207	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	208	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	209	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	210	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	211	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	212	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	213	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	214	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	220	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	221	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	222	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	229	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	230	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	231	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	237	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	238	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	239	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	240	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	241	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	242	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	243	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	246	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	247	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	248	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	249	les Essars
AUSSAC-VADALE	B	251	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	252	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	253	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	254	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	255	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	256	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	257	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	259	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	260	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	261	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	262	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	263	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	306	les Tailllis

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	307	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	308	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	309	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	310	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	311	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	312	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	313	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	314	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	315	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	316	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	317	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	1088	les Tailllis
AUSSAC-VADALE	B	16p	Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALE	ZL	1	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	3	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	4	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	5	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	6	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	7	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	10	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	15	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	16	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	43	la Mal Entreprise
NANCLARS	A	58	les Gatinnes
NANCLARS	A	60	les Gatinnes
NANCLARS	A	62	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	63	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	64	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	65	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	66	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	67	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	68	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	71	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	73	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	74	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	75	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	76	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	77	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	78	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	80	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	81	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	82	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	83	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	84	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	86	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	87	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	88	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	89	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	91	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	92	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	93	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	94	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	97	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	98	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	99	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	100	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	101	les Vignes de la Forêt
NANCLARS	A	102	les Vignes de la Forêt

Autorise la SARL CDMR à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur ces parcelles auprès des services administratifs compétents.

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits	Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits	Commune	Section	Parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALLE	B	11	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	60	Mongousset	NANCLARS	A	73	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	12	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	61	Mongousset	NANCLARS	A	74	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	13	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	62	Mongousset	NANCLARS	A	78	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	15	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	211	les Essars	NANCLARS	A	80	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	19	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	212	les Essars	NANCLARS	A	81	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	20	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	213	les Essars	NANCLARS	A	82	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	21	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	B	214	les Essars	NANCLARS	A	83	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	22	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	1	Mongousset	NANCLARS	A	84	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	23	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	3	Mongousset	NANCLARS	A	86	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	24	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	4	Mongousset	NANCLARS	A	87	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	25	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	5	Mongousset	NANCLARS	A	88	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	27	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	6	Mongousset	NANCLARS	A	89	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	28	Vignes de la Forêt	AUSSAC-VADALLE	ZL	7	Mongousset	NANCLARS	A	91	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	29	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	58	les Gâtines	NANCLARS	A	92	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	30	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	60	les Gâtines	NANCLARS	A	93	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	31	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	62	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	94	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	32	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	63	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	97	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	34	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	64	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	98	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	36	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	65	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	99	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	37	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	66	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	100	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	38	Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	67	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	101	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	B	55	Mongousset	NANCLARS	A	68	les Vignes de la Forêt	NANCLARS	A	102	les Vignes de la Forêt
AUSSAC-VADALLE	D	57	Mongousset	NANCLARS	A	71	les Vignes de la Forêt				

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont
Le 21/04/2022
La Gérante



IV.E DECLARATION RELATIVE A L'INCENDIE – SOCIETE GARANDEAU FRERES

Autorisation

Je soussigné Laurent RICHAUD,

Président de la société Garandea Frères dont le siège social se situe à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT,

Autorise la SARL CDMR, dont le siège social est à Champblanc, 16370 CHERVES-RICHEMONT à déposer des dossiers de demande d'autorisation et d'exploitation de carrière sur les parcelles suivantes auprès des services administratifs compétents.

Commune	Section	Numéros de parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	B	157	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	165	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	167	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	181	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	182	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	186	la Malentreprise
AUSSAC-VADALE	B	258	les Taillis
AUSSAC-VADALE	ZL	9	Mongousset
AUSSAC-VADALE	ZL	13	les Essars
AUSSAC-VADALE	ZL	42	la Mal Entreprise
AUSSAC-VADALE	ZL	44	la Mal Entreprise

Autorise la SARL CDMR à défricher les parcelles suivantes, sous réserve de l'obtention de l'autorisation correspondante par les services administratifs compétents.

Commune	Section	Numéros de parcelle	Lieux-dits
AUSSAC-VADALE	ZL	13	les Essars

Enfin, je déclare qu'à ma connaissances aucun incendie n'a parcouru ces terrains durant les 15 dernières années.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cherves-Richemont

Le 2/9/2022

